AUBAGNE en Provence

Facture n°120260301000201
SIRET : 35046459000016

Mairie d'Aubagne
Service des Emplacements
1 Boulevard Jean-Jaurès
13400 AUBAGNE
Tél: 04.42.18.19.27 | 06.75.16.15.79
email : service.emplacements@aubagne.fr

LE REGENCE
1 Cours Voltaire
13400 AUBAGNE

A régler dès réception de la présente facture

AUBAGNE, le 30/04/2026

Article	Quantité	P.Unitaire	Période	Montant
Terrasses de plein air *1 COURS VOLTAIRE - M2 156,00 Mois 1,00 - Période : 01/04/2026 - 30/04/2026*	156,00	4,30 €	1	670,80 €
terrasse fermée *1 COURS VOLTAIRE - M2 106,00 Mois 1,00 - Période : 01/04/2026 - 30/04/2026*	106,00	5,40 €	1	572,40 €
				Total
				1243,20 €

Règlement en numéraire, virement, carte bancaire ou par chèque adressé au Service des Emplacements accompagné du talon à découper. Vous avez, d'autre part, la possibilité de faire parvenir votre paiement par courrier à l'adresse du Service des Emplacements - BP 41465 - 13 785 AUBAGNE CEDEX.
Les tarifs des droits de place pour l'année 2026 ont été fixés par la délibération n°024-201224 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2024.

LES CHEQUES DOIVENT ETRE LIBELLE A L'ORDRE DE : REGIE DROITS DE PLACE.

Talon à joindre au règlement

À régler dès réception de la présente facture

SOCIETE : LE REGENCE
N° FACTURE : 120260301000201 **CODE BARRE :**
DATE : 30/04/2026

SOMME DUE : 1243,20 €

Facture n°120260301000216
SIRET : 35046459000016

Mairie d'Aubagne
Service des Emplacements
1 Boulevard Jean-Jaurès
13400 AUBAGNE
Tél: 04.42.18.19.27 | 06.75.16.15.79
email : service.emplacements@aubagne.fr

LE REGENCE
1 Cours Voltaire
13400 AUBAGNE

A régler dès réception de la présente facture

AUBAGNE, le 21/05/2026

Article	Quantité	P.Unitaire	Période	Montant
Terrasses de plein air *1 COURS VOLTAIRE - M2 210,00 Mois 1,00 - Période : 01/05/2026 - 31/05/2026*	210,00	4,30 €	1	903,00 €
terrasse fermée *1 COURS VOLTAIRE - M2 52,00 Mois 1,00 - Période : 01/05/2026 - 31/05/2026*	52,00	5,40 €	1	280,80 €
				Total
				1183,80 €

Règlement en numéraire, virement, carte bancaire ou par chèque adressé au Service des Emplacements accompagné du talon à découper. Vous avez, d'autre part, la possibilité de faire parvenir votre paiement par courrier à l'adresse du Service des Emplacements - BP 41465 - 13 785 AUBAGNE CEDEX.
Les tarifs des droits de place pour l'année 2026 ont été fixés par la délibération n°024-201224 du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2024.

LES CHEQUES DOIVENT ETRE LIBELLE A L'ORDRE DE : REGIE DROITS DE PLACE.

Talon à joindre au règlement

À régler dès réception de la présente facture

SOCIETE : LE REGENCE
N° FACTURE : 120260301000216 **CODE BARRE :**
DATE : 21/05/2026

SOMME DUE : 1183,80 €